

Réf : DCM/2023-11/8.9/29-03

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 23/03/2023

Notifiée aux élus le : 23/03/2023

Date de l'affichage : 23/03/2023

**OBJET :**

**MOTION DE SOUTIEN –  
pour la présentation de la  
Maison Carrée de Nîmes à la  
45ème session de l'UNESCO**

**SÉANCE DU JEUDI 29 MARS 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-NEUF MARS à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUULET à Arnaud FOUREL  
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN  
Alain BAILLIEU à Michel LEBLANC  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR  
Cédric BONATO à Joachim RAMS  
Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patricia VAN DER LINDE

**Rapporteur :** Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

Faisant suite à la demande de M. Jean-Paul FOURNIER, Maire de Nîmes, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante municipale l'adoption de la motion de soutien suivante afin d'associer la ville d'Aigues-Mortes à la démarche proposée :

CONSIDÉRANT que la Maison Carrée a été choisie par l'État pour représenter la France lors de la 45ème session du comité du Patrimoine mondial de l'organisation des Nations unies, pour l'éducation, la science et la culture plus connue sous son sigle UNESCO, qui se tiendra au mois de septembre prochain à RIYAD en Arabie-Saoudite ;

CONSIDÉRANT que ce majestueux temple augustéen est l'un des mieux conservés du monde romain ;

CONSIDÉRANT qu'en plus de sa majestueuse architecture, c'est aussi un monument chargé de valeurs universelles telles que la paix durable, la concorde et la prospérité ;

CONSIDÉRANT que cet édifice Nîmois, chers à tous les gardois, grâce à sa valeur universelle exceptionnelle a toute sa place au sein du patrimoine mondial, et l'un des édifices les plus emblématiques de la région Occitanie ;



CONSIDÉRANT que l'inscription de la Maison Carré de Nîmes sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO contribuera à sa reconnaissance internationale, renforçant ainsi son rayonnement culturel, économique et touristique ;

CONSIDÉRANT que l'union des villes gardoises autour de cette démarche est indispensable.

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire et à son Conseil, d'émettre des vœux sur tout objet d'intérêt local.

Le conseil est appelé à :

- Approuver la présente motion de soutien.
- Approuver la poursuite de la promotion, faite autour de cette demande, du patrimoine que représente la Maison Carrée dans notre département et notre région.
- Communiquer à Monsieur le Maire de Nîmes, le soutien du conseil municipal d'Aigues-Mortes, pour cette candidature.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE la présente motion de soutien.
- APPROUVE la poursuite de la promotion, faite autour de cette demande, du patrimoine qui représente la Maison Carrée dans notre département et notre région.
- COMMUNIQUE à Monsieur le Maire de Nîmes, le soutien du conseil municipal d'Aigues-Mortes, pour cette candidature.
- DONNE pour pouvoir à M. le Maire pour signer tout document et acte se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 24 avril 2023

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN  
Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2023- 11	MOTION DE SOUTIEN - pour la présentation de la Maison Carrée de Nîmes à la 45ème session de l'UNESCO	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Hôtel de Ville - Place St Louis  
30220 AIGUES MORTES  
Tel. 04.66.73.90.90.  
Fax : 04.66.53.86.09